

**CHAMPIONNAT D'EUROPE JEUNE  
PATRAS (GRE) – 26/06/2018-01/07/2018**

***ARC CLASSIQUE CADET/JUNIOR***

**MODE DE SELECTION**

Le nombre de places pour le Championnat d'Europe de la jeunesse est de 3 tireurs maximum pour chaque catégorie (junior et cadet, homme et femme).

Le processus de sélection est ouvert à tous les archers licenciés à la FFTA pour la saison sportive 2018, de nationalité française.

*EPREUVES DE SELECTION*

Pour pouvoir prendre part au processus de sélection, chaque archer doit faire acte de candidature par mail ([a.reculet@ffta.fr](mailto:a.reculet@ffta.fr)) en indiquant la catégorie d'âge et d'arme dans laquelle il souhaite concourir avant le **9 avril 2018**, le tout accompagné d'une copie numérisée de son passeport dont la date de validité doit être au moins ultérieure au 3 juillet 2018 (ou au 18 avril 2019 pour les Jeux Olympiques de la Jeunesse) et pour les mineurs, d'une copie de l'autorisation de sortie du territoire annuelle. Enfin, pour être sélectionnable, les archers inscrits sur liste ministérielle doivent être à jour de leur surveillance médicale réglementaire 2018.

De plus, les dates du championnat d'Europe chevauchent celles du baccalauréat. Les archers concernés par ces deux événements doivent impérativement prendre leurs dispositions pour passer les épreuves du baccalauréat lors de la session de remplacement de septembre.

Le processus de sélection s'appuie sur deux épreuves se déroulant en mai.

*1<sup>ère</sup> épreuve de sélection*

La première épreuve de sélection correspond au TNJ2 qui se déroulera le 5 et 6 mai 2018 à Vagny sous la forme d'un 2x36 flèches et d'un tournoi.

*2<sup>ème</sup> épreuve de sélection*

La deuxième épreuve de sélection correspond au TNJ3 qui se déroulera le 26 et 27 mai à Riom sous la forme d'un 2x36 flèches et d'un tournoi.

Le règlement de ces épreuves et les modalités de classement sont détaillés en annexe.

L'équipe de France qui participera au championnat d'Europe :

- Sera composée, le cas échéant, du ou des deux meilleurs archers ayant participé à la première et/ou la deuxième manche de la coupe du Monde FITA 2018,
- Sera complétée du premier archer du classement final du processus de sélection à condition de s'être classé au moins une fois dans les 3 premiers du tournoi ET d'avoir réalisé au moins une fois le minima de score suivant :
  - 655 pour les juniors hommes,
  - 640 pour les juniors femmes,
  - 670 pour les cadets,

- 650 pour les cadettes.
- Pourra être complétée, dans l'intérêt de l'équipe de France par le comité de sélection d'un ou de plusieurs archers ayant pris part au processus de sélection.

En fonction des conditions météorologiques lors de la 2<sup>ème</sup> épreuve de sélection, le niveau de performance détaillé ci-dessus pourra être réévalué sur décision de la DTN à l'issue des épreuves.

La sélection pour le championnat d'Europe sera définitive le 28/05/18.

*Généralités communes à l'ensemble des modalités de sélection*

La DTN et le comité de sélection composeront les équipes de France en prenant en compte les résultats des épreuves de sélection, mais également l'état d'esprit et le comportement de chaque archer, ainsi que ses résultats antérieurs.

En outre, la DTN et le comité de sélection sauront prendre en compte d'éventuels impondérables.

En cas de modification du calendrier et/ou du règlement international, le mode de sélection deviendrait caduc. Un nouveau mode de sélection serait alors proposé par la DTN.

Chaque archer se présentant à une épreuve de sélection en équipe de France s'engage à être disponible pour suivre le programme de préparation jusqu'à la fin de la compétition considérée.

---

*ANNEXE*

**REGLEMENT DES EPREUVES DE SELECTION ET MODALITES DE CLASSEMENT**

A l'issue de chaque tir de 2x36 flèches, un classement est établi à partir de la somme de scores. En cas d'égalité, la règle internationale de départage est appliquée (nombre de 10, nombre de X).  
Chaque tournoi est organisé selon le règlement des TNJ.

A l'issue des deux épreuves de sélection, un classement final est établi à partir de la somme des scores réalisés (hors situation de match). En cas d'égalité, le nombre de 10, puis de X sera pris en compte. Si l'égalité persiste, les archers ex-aequo seront départagés au nombre de victoires. Enfin, le score le plus élevé lors d'un 2x36 flèches, le nombre de 10 puis de X seront pris en compte pour établir un classement sans égalité.